

*Secrétariat général***Arrêté du 5 septembre 2006 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation.**NOR : *EQUG0611776A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

I. – L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants du ministre chargé de la construction :

M. Le Boullenger (Bruno), chef du bureau des affaires réglementaires, membre suppléant.

## Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 5 septembre 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires  
économiques  
et internationales,  
D. Bureau*